

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2022 MAN 032

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public
A.E.V 2022

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L223-1 et suivants,

AUTORISE

La compagnie « Les Enjoliveurs » est autorisé à l'emprise de la ruelle DEMOL pour stationner leurs véhicules le **4 décembre 2022 de 8h00 à 20h00** ainsi que la compagnie « Revue de Rue » pour stationner leurs véhicules le **11 décembre 2022 de 8h00 à 20h00**.

Sous réserve :

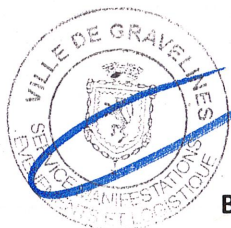
- Que la sécurité des passants soit assurée
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable
Pour le dimanche 4 décembre et dimanche 11 décembre 2022

DESTINATAIRES : M. le premier adjoint
M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES
M. le Commandant de Police Nationale
M. le Commande de la Brigade de Gendarmerie Nationale
M. le Chef de la Police Municipale
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES
M. le Responsable du Service Evénementiel

Fait à GRAVELINES, 02 DEC. 2022

Le Maire



B. RINGOT

MISE EN LIGNE SUR LE SITE LE : 02 DEC. 2022

